



Arrondissement de  
Pontarlier  
Canton de Valdahon

Date de convocation :  
30/04/2026

### **OBJET**

**RH CCAS**

**CREATION ET  
SUPPRESSION D'UN POSTE  
AU SEIN DU CCAS ANNULE  
ET REMPLACE DELIB DU  
11/09/2025**

Nombre de membres  
en exercice : 15  
présents : 13  
votants : 13

### **DECISION**

Pour : 13  
Contre : 0  
Abstention : 0

Date d'affichage :  
15.05.2026

## **Extrait du Registre du Conseil d'Administration**

**N° 26.18**

**Séance du 11.05.2026**

**Président de séance :** Mme GUILLEUX, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents : Mme GUILLEUX, Mme FERNIOT, Mme PERRIGOT, Mme POURET, Mme BRACHOTTE, Mme CONRAUX, Mme CHEMENT-BELLAY, Mme CHEVIGNAC, Mme GIRARD, M. GROSJEAN, M. LAPOIRE, M. REGAZZONI, M. GUILLAUME.

Etaient absents : Mme LE HIR, Mme WALGRAEVENS

Invités : Mme LEROY

Secrétaire de séance : Mme FERNIOT

Procurations de vote :

### **Contexte**

Le CCAS est confronté à une évolution significative des besoins des usagers, marquée par une augmentation des demandes sociales et une complexité croissante des situations de fragilité.

Jusqu'à présent, un poste d'adjoint administratif territorial, principalement axé sur l'accueil et la gestion administrative, assurait le premier contact avec le public. Cette organisation ne répond plus pleinement aux besoins du service, qui nécessitent un accompagnement social de proximité et un suivi personnalisé.

Cette évolution avait déjà été envisagée lors du précédent mandat et validée par le Conseil d'administration en date du 11 septembre 2025. Toutefois, sa mise en œuvre n'avait pas pu être effective à cette date, en raison de la nécessité de disposer d'un agent formé aux spécificités de l'accompagnement social. Les formations nécessaires ayant désormais été réalisées, les conditions sont aujourd'hui réunies pour procéder à cette réorganisation.

### **Objet de la délibération**

Afin d'adapter le fonctionnement du service aux réalités du terrain, il est proposé de :

- supprimer un poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet,
- créer un poste d'agent social territorial à temps non complet, permettant d'assurer un accompagnement social de premier niveau, l'orientation du public et le suivi des situations.

Cette évolution vise à renforcer la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des usagers, ainsi que la continuité du service.

### **Caractéristiques du poste créé**

- Cadre d'emplois : agents sociaux territoriaux
- Grade : agent social
- Durée hebdomadaire : 21 heures
- Date d'effet : **1<sup>er</sup> juin 2026**

1. **Situation de l'agent**

L'agent concerné, Madame Pauline OVERNEY, a été informée et a exprimé son accord pour cette évolution professionnelle.  
Le poste reste occupé jusqu'à sa transformation, sans interruption de service.  
Le Comité social territorial a été saisi. Son avis sera rendu préalablement à la décision du Conseil d'administration.

2. **VU :**

le Code général des collectivités territoriales,  
le Code général de la fonction publique,  
le budget du CCAS,  
le tableau des emplois adopté par le Conseil d'administration en date du 12 juin 2025,  
l'avis du Comité social territorial,

**CONSIDÉRANT :**

- que les emplois sont créés et supprimés par l'organe délibérant,
- qu'il appartient au Conseil d'administration de fixer les effectifs nécessaires au fonctionnement des services,

**Le Conseil d'administration :**

- **Supprime un emploi d'adjoint administratif territorial à temps non complet,**
- **Crée un emploi d'agent social territorial à temps non complet (21 heures hebdomadaires),**
- **Modifie le tableau des emplois en conséquence à compter du 1 juin 2026.**

Fait et délibéré en séance  
Pour extrait conforme

La présidente du CCAS  
Sylvie LEHIR

